

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Michel DEROO, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Katia HUBY, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Nadège TERREAU, Jean-Luc CHAMBRIER.

Absents excusés : Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE), Arnaud GOYÉ (pouvoir à Gladys TORTAY), Joëlle BRUNET (pouvoir à Marc GABAY), Isabelle YVON.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Nadège TERREAU

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 29/06/2015 :

1. Finances
 - a. Décision modificative n°1 du budget communal
 - b. Tarifs des services de la base du Houssay : régularisation suite à l'assujettissement à la TVA
 - c. Tarifs de location des salles communales : régularisation suite à l'assujettissement à la TVA
 - d. Régie camping : confirmer habilitation compte DFT
 - e. Gratification stagiaire
2. Affaires scolaires
 - a. Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016
3. Animation
 - a. Tarif de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants qui ne prennent pas les repas fournis par le prestataire de la commune en cas d'allergie alimentaire
 - b. Ajustement du seuil de la régie d'avance et de recettes du service animation
4. Ressources humaines
 - a. Prolongation de contrat (adjoint technique au service technique et au service périscolaire) du 01/09 au 30/10/2015 pour finaliser la procédure de recrutement suite à l'ouverture de deux postes (décision du conseil municipal du 30/03/2015).
 - b. Prolongation du contrat au service technique (une aide au service espaces verts)
5. Urbanisme : Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2015
7. Communauté de communes du Val de Sarthe (CDC)
 - a. Présentation du projet de développement, pacte financier et du schéma de mutualisation
 - b. Informations diverses sur les dossiers en cours
8. Divers

1. Finances

a. Décision modificative n°1 du budget communal

Délibération 2015/07/01 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2015,

M. le Maire donne la parole à Katia HUBY, Adjointe aux finances.

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 23/06/2015 :

		Section de fonctionnement - dépenses					
article	Montant	Explications					
6135	3 100,00	Locations mobilières - provision insuffisante au BP (location mini-bus pour ALSH)					
6231	1 020,00	annonces et insertion - provision insuffisante au BP (PLU)					
6247	-4 300,00	Transport collectifs (à transférer sur cpt 6135 pour location mini-bus pour ALSH)					
6288	1 200,00	autres services extérieurs (hébergement pour mini camps)					
65738	2 430,00	subvention de fonctionnement versées autres organismes publics (Conseiller en énergie partagée année 2013/14 et 2014/2015 à verser au Pays)					
6718	-3 450,00	autres scharges exceptionnelles sur opération de gestion - équilibre décision modificative					
	0,00						
		Section d'investissement - dépenses					
article	Montant	Explications					
2183	-2 460,00	provision insuffisante pour remplacement matériels entretien bâtiments					
2188	2 460,00	provision insuffisante pour remplacement matériels entretien bâtiments					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, adopte la décision modificative n°1/2015 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessus.

b. Tarifs des services de la base du Houssay : régularisation suite à l'assujettissement à la TVA

Délibération 2015/07/02 :

M. le Maire passe la parole à Katia HUBY, Adjointe aux finances.

Les collectivités qui sont amenées à organiser et gérer des services dont les activités entrent dans le champ d'application de la TVA compte tenu de leur caractère commercial et/ou concurrentiel ;

Les recettes générées par ces activités sont soumises à la TVA dès que le chiffre d'affaire dépasse un montant plafond fixé par le code général des impôts (32900 € en 2014 pour les prestations de service).

Les recettes du Houssay (camping, location de matériel, animation, location de salles) entrent dans le champ d'application de la TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le budget du Houssay est assujéti à la TVA.

C'est pourquoi, il est soumis à l'Assemblée tous les tarifs de location du Houssay faisant apparaître les montants HT et TTC sur le document joint.

Ces tarifs ont été validés fin 2014, ils ne sont pas modifiés. Les tarifs présentés en annexe font apparaître la TVA, le montant HT et le TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, adopte les tarifs des services de la base de loisirs du Houssay présenté en annexe.

c. Tarifs de location des salles communales : régularisation suite à l'assujettissement à la TVA

Délibération 2015/07/03 :

M. le Maire passe la parole à Katia HUBY, Adjointe aux finances.

Les collectivités qui sont amenées à organiser et gérer des services dont les activités entrent dans le champ d'application de la TVA compte tenu de leur caractère commercial et/ou concurrentiel ;

Les recettes générées par ces activités sont soumises à la TVA dès que le chiffre d'affaire dépasse un montant plafond fixé par le code général des impôts (32900 € en 2014 pour les prestations de service).

Les recettes générées par la location des salles communales entrent dans le champ d'application de la TVA ;

A compter du 1^{er} janvier 2015, les montants de location des salles feront apparaître le HT et la TVA comme indiqué dans le document joint à valider par l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, adopte les tarifs présentés en annexe.

d. Régie camping : confirmer habilitation compte DFT

Délibération 2015/07/04 :

M. le Maire passe la parole à Katia HUBY, Adjointe aux finances.

Vu la délibération du 27/06/2002 instituant la régie de recettes pour l'encaissement des emplacements de camping sur la base de loisirs du Houssay,

Vu la délibération du 26/01/2006 intégrant les recettes de location des habitations légères de loisirs (HLL) dans la régie camping,

Vu la délibération du 26/01/2006 validant l'installation d'un terminal de paiement électronique pour l'encaissement des recettes du camping, et des habitations légères de loisirs (HLL),

Il convient de préciser par délibération que les recettes de carte bleue transitent par un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) ouvert à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe (DDFIP 72) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, valide et prend note que les recettes de carte bleue sur la régie camping transitent par un compte DFT ouvert à la DDFIP 72.

e. Gratification stagiaire

Délibération 2015/07/05 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commune a accueilli Sarah POIRIER, du 11 mai au 03 juillet 2015, en stage au service urbanisme, dans le cadre d'un master 1 urbanisme aménagement – AUDIT.

Le sujet du stage portait sur un diagnostic et proposition d'aménagement de la place du 11 novembre.

Sarah a accompagné pendant son stage le comité de pilotage créé pour une réflexion sur l'aménagement de la place du 11 novembre.

Son travail d'analyse, et de recherche a été apprécié et a permis au comité de pilotage d'avancer dans sa démarche de réflexion ;

Il est proposé de verser à Sarah une gratification.

Pour information, la réglementation en vigueur applique une gratification horaire minimale lorsque, au cours d'une même année d'enseignement, la durée de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 308 heures.

Sarah a effectué 266 heures en mairie.

Il est proposé de lui verser une gratification d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, accepte de verser une gratification d'un montant de 500 € à Sarah POIRIER au titre de son stage mentionnée ci-dessus.

2. Affaires scolaires

a. Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016

Tarifs de restauration scolaire

Délibération 2015/07/06

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjointe aux affaires scolaires.

La commission scolaire réunie le 30 juin dernier propose les tarifs des repas servis au restaurant scolaires pour l'année 2015/2016 comme indiqués ci-dessous (l'augmentation des tarifs est justifiée par l'augmentation des coûts de fonctionnement (eau, électricité, coût de personnel...) :

	Année scolaire 2015/2016
Repas enfants	2,85
Temps de restauration pour enfants allergiques qui amène son repas (encadrement dans la cour et restaurant scolaire)	0,55
Repas enseignants Et agents communaux	4,45
Repas personnes extérieures	6,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 4 voix contre (Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Joëlle BRUNET, Christophe VAUMORON) et une abstention (Katia HUBY) fixe les tarifs mentionnés ci-dessus pour l'année scolaire 2015/2016.

Rappel des tarifs d'accueil
Délibération 2015/07/07 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjointe aux affaires scolaires.

La commission scolaire réunie le 30 juin dernier propose de reconduire les tarifs des services périscolaires pour l'année 2015/2016 incluant la gratuité des temps d'activités périscolaires comme indiqués ci-dessous :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h30-8h40	Accueil	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
11h50-12h50	Accueil	/	/	1.50 €	/	/
15h45-17h15	Temps d'activités Périscolaires	/	GRATUIT		/	GRATUIT
	Accueil	1.25 €	GRATUIT		1.25€	GRATUIT
17h15-18h30	Accueil ou Etude dirigée + accueil	1.75 €	1.75 €		1.75 €	Accueil (pas d'étude le vendredi) 1.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 1 voix contre (Caroline BATTEUX-LEVEAU) fixe les tarifs mentionnés ci-dessus pour l'année scolaire 2015/2016.

3. Animation
a. Tarif de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants qui ne prennent pas les repas fournis par le prestataire de la commune en cas d'allergie alimentaire
Délibération 2015/07/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 12/03/2015 instaurant les tarifs des centres aérés organisés par la commune,

Considérant que pour des problèmes d'allergies alimentaires (allergie diagnostiquée sur avis médical) ne permettant pas la prise de repas fournis par le prestataire de la commune au centre aéré, M. le Maire propose d'appliquer un tarif à la semaine pour les enfants allergiques qui apportent un panier repas.

Le tarif à la semaine par enfant : 73.75 €.

L'application sur ce tarif des quotients familiaux déterminés par le conseil municipal du 16/12/2010 pour les enfants de la commune.

		Tarif appliqué aux familles pour le coût de l'AEJ	Participation de la commune
QF1	<680 €	40%	60%
QF2	De 681 à 1250 €	50%	50%
QF3	>1251 €	60%	40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, fixe à 73.75 € le tarif de l'ALSH 2015 comme indiqués ci-dessus, pour les enfants qui apportent leurs repas au centre aéré pour raison médicale (allergie alimentaire).

b. Ajustement du seuil de la régie d'avance et de recettes du service animation

Délibération 2015/07/09 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 05/01/2007 instituant une régie d'avances et de recettes du service animation,

M. le Maire expose à l'Assemblée que cette régie permet aux agents du service animation, nommés régisseur de régler, par chèque ou carte bancaire, les dépenses courantes lors de sorties extérieures. (Frais de péage autoroute, frais de carburant, frais médicaux si besoin, alimentation...).

Le montant de l'avance consentie au régisseur doit être réévalué afin de couvrir tous les frais pour un centre extérieur de plusieurs jours. En accord avec la trésorerie de la Suze, il est proposé de fixer le montant de l'avance à 2 000 € à compter du 10/07/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, fixe à 2 000 € le plafond de l'avance de la régie du service animation.

4. Ressources humaines

a. Prolongation de contrat (adjoint technique au service technique et au service périscolaire) du 01/09 au 30/10/2015 pour finaliser la procédure de recrutement suite à l'ouverture de deux postes (décision du conseil municipal du 30/03/2015).

Délibération 2015/07/10 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 12 mars 2015, a validé un contrat de travail à durée déterminée jusqu'au 31/08/2015 pour un agent d'entretien spécialité plomberie, au service technique. (Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, indice brut 340, 35h00 par semaine).

Il est proposé de prolonger ce contrat jusqu'au 31 octobre 2015 afin de finaliser les démarches de recrutement puisqu'un poste d'adjoint technique territorial est ouvert au tableau des effectifs (délibération du 12/03/2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour prolonger ce contrat à durée déterminée aux conditions énumérées ci-dessus.

M. le Maire informe également que le conseil municipal, en séance du 12 mars 2015, a créé un poste à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28h par semaine à compter du 01/09/2015. Ce temps serait annualisé, afin d'y intégrer l'entretien des sanitaires de la base de loisir en saison haute et l'entretien des locaux le reste de l'année.

Il est proposé de recruter un agent sur un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015 afin de finaliser les démarches de recrutement. (Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, indice brut 340, 28h00 par semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour prolonger ce contrat à durée déterminée aux conditions énumérées ci-dessus.

b. Prolongation du contrat au service technique (une aide au service espaces verts)

Délibération 2015/07/11 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 30 avril 2015, a validé le recrutement d'une personne, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service technique, sur un contrat à durée déterminée du 04 mai au 31 juillet 2015, à temps complet, rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon, indice brut 340.

Le recrutement n'a abouti qu'à partir du 08 juin jusqu'au 31/07/2015.

Il est proposé de prolonger d'un mois ce contrat soit jusqu'au 31/08/2015, aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour prolonger ce contrat à durée déterminée aux conditions énumérées ci-dessus.

**5. Urbanisme : Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
Déclaration d'Intention d'aliéner (Droit de Prémption Urbain) 2015 à compter 01/06/2015**

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
15P0018	24 rue des Cèdres	ZH 143	591		X
15P0019	7 rue de la Bruyère	ZH 120	658		X

6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2015

Reporté au prochain conseil.

7. Communauté de communes du Val de Sarthe (CDC)

a. Présentation du projet de développement, pacte financier et du schéma de mutualisation

M. le Maire présente à l'Assemblée le document (power point) diffusé aux élus du territoire de la communauté de communes par le bureau d'étude KPMG le 18 juin 2015, à savoir :

- les résultats du sondage fait à la population du territoire,
- les actions retenues dans le projet de territoire pour le mandat
- l'endettement de la CDC
- les perspectives financières, la synthèse
- le pacte financier et fiscal : les orientations proposées
- le schéma de mutualisation

b. Informations diverses sur les dossiers en cours

8. Divers

Séance levée à 22h20.